

République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE WAILLY

Séance du mercredi 17 août 2022

Date de la convocation:

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,

Présents : 11

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Frédéric PONTHEUX, Martine CAPPON, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Votants : 15

Représentés : Nathalie BART, Franco GRACEFFA, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Frédéric PONTHEUX

DE_2022_24 - Objet : Acceptation des dons et legs au CASM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération d'ordre général pour l'acceptation et le refus des dons et legs au CASM peut être prise par le conseil municipal.

Il souligne qu'une information sera donnée au fur et à mesure de la réception des dons et legs lors des réunions du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'acceptation des dons et legs, au profit du CASM de la Commune, de manière générale et jusqu'à nouvel ordre, et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les dons et legs seront imputés à l'article 7713.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19/09 / 2022
et publié ou notifié
le 19/09 / 2022

